

**1. Fournisseur****Mitsubishi Chemical Advanced Materials**

I.P. Noord – Galgenveldstraat 12

B – 8700 Tielt

Tel.: +32/(0)51/42 35 11

Fax: +32/(0)51/42 33 00

**2. Description du produit****Nom commercial du produit:** **Borotron® HM030 PE-HMW**

Ces produits sont des 'articles' selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH).

**Caractérisation du matériau:** polyéthylène à haut poids moléculaire + oxyde de bore [PE-HMW-BD]**3. Caractéristiques du produit****Forme:** demi-produits (plaques) / pièces finies usinées à partir de demi-produits**Couleur:** naturel (blanc cassé) / jaune**Méthodes d'essai****Odeur:** inodore**Densité:** 1,01 g/cm<sup>3</sup>

ISO 1183-1

**Température de fusion:** 135 °C

ISO 11357-1/-3

**Température de transition vitreuse:**

-

ISO 11357-1/-2

Des valeurs pour cette propriété ne sont mentionnées que pour des matériaux semi-cristallins et non pas pour des matériaux amorphes.

**Température de décomposition:** > 300 °C**Température d'auto-ignition:** > 330 °C

ASTM D 1929

**Solubilité dans l'eau:** insoluble**4. Manipulation et stockage****Usage:** Lors de l'usinage des demi-produits, écarter les déchets d'usinage (copeaux, morceaux résiduels, ...) du sol (danger de glissade ou de trébuchement) et respecter la valeur limite de concentration de poussières fines sur le lieu de travail en vigueur dans votre pays. Porter des lunettes de sécurité pendant l'usinage. Porter des gants nitrile RNF 15 et un masque antipoussière classe P2 est également conseillé.**Stockage:** Les produits doivent être gardés à l'intérieur dans un environnement normal (dans l'air à 10 - 30 °C / 30 - 70% HR) et à l'abri de toutes sources de dégradation comme la lumière solaire, des lampes UV, des produits chimiques (contact direct ou indirect), la radiation ionisante, des flammes, etc. Au cours du temps, des changements dimensionnels des produits (cambrure, retrait, ...) ainsi que des légers changements de couleur de la surface peuvent se produire. Ce dernier ne pose en général pas de problèmes dans le cas de demi-produits puisque dans la plupart des cas la couche superficielle est quand-même enlevée lors de la fabrication de pièces finies par usinage.**Mesures de précaution:** Les recommandations industrielles standard sur la sécurité au travail sont à observer.  
Des températures au-dessus de la température de fusion sont à éviter.

Veuillez aussi prêter attention au désistement à la page 2 de ce document.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****Moyens d'extinction appropriés:**

De l'eau, des mousses, des poudres, du CO<sub>2</sub>. À adapter à la nature et l'étendue de l'incendie.

**Produits de décomposition nuisibles:**

En cas de surchauffe et de combustion, les produits engendrés sont principalement de l'oxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des substances boreuses. La formation d'autres produits de décomposition nuisibles dépend des conditions de l'incendie et ne peut pas être exclue.

**Équipement de protection spécial:**

Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et/ou les yeux. Dans le cas d'exposition aux concentrations importantes de vapeurs de combustion, transporter le patient au grand air. Si le polymère fondu contacte la peau, rincer abondamment la partie affectée à l'eau froide et consulter un médecin pour les soins ultérieurs.

**6. Considérations relatives à l'élimination**

Selon le '**Catalogue européen des déchets et la liste des déchets dangereux**', les déchets non-contaminés des produits ne sont pas classifiés comme dangereux. Les codes à six chiffres suivants peuvent être utilisés:

|          |                                                                                                                                                                                                                         |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 07 02 13 | déchets plastiques provenant de la FFDU de matières plastiques                                                                                                                                                          |
| 12 01 05 | déchets de matières plastiques d'ébarbage et de tournage                                                                                                                                                                |
| 16 01 19 | matières plastiques provenant de véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules |
| 17 02 03 | matières plastiques, déchets de construction et de démolition                                                                                                                                                           |
| 20 01 39 | matières plastiques, déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément                           |

**Élimination de déchets:**

Si le recyclage n'est pas possible, incinération ou décharge contrôlée selon la législation et la réglementation locale.  
Les produits ne contiennent pas de pigments de cadmium ou de stabilisants à base de cadmium.  
Ils ne sont pas biodégradables, mais basé sur nos connaissances actuelles ces produits ne sont pas nuisibles à l'environnement.

**7. Informations relatives à l'étiquetage et au transport****Classification et étiquetage:**

L'étiquetage de signaux de détresse selon les directives de l'UE applicables n'est pas requis.

**Réglementation de transport international:**

Non applicable

**8. Autres informations**

Consulter le site web de Mitsubishi Chemical Advanced Materials pour les dernières informations sur les produits Mitsubishi Chemical Advanced Materials (fiches techniques, programme de livraison, instructions d'usage, résistance chimique, information législative ...) ainsi que pour nos déclarations concernant le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH).

**Borotron®** is a registered trademark of **Mitsubishi Chemical Advanced Materials**.

Les déclarations, les informations techniques, les recommandations et les conseils sont communiqués à titre informatif uniquement. Ils ne sont pas destinés à constituer une garantie de quelque type que ce soit ni une condition de vente, et ne doivent pas être interprétés comme tels. Il est toutefois porté à l'attention du lecteur que Mitsubishi Chemical Advanced Materials ne garantit pas l'exactitude ni l'exhaustivité de ces informations, et qu'il incombe au client de tester et d'évaluer l'adéquation des produits de Mitsubishi Chemical Advanced Materials pour toute application donnée ou pour leur utilisation dans un dispositif fini.